

Direction Protection Juridique

Tél. : 01.58.38.65.36 - Fax : 01.58.38.65.95

E-mail : EQUITE-PJSinistres@generali.fr

MONSIEUR

17 850000

Paris, le 23 septembre 2015

Affaire :  
Affaire si  
Dossier n  
Police n°

RT

Cher Monsieur, Cher Client,

Dans l'affaire citée en référence, nous vous informons que conformément aux instructions de votre agent GENERALI, nous avons sollicité une demande de provision complémentaire auprès de la MAIF.

Pour le cas où le versement vous serait directement adressé, vous voudrez bien nous en tenir informés.

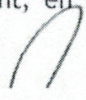
Par ailleurs, nous avons pris bonne note qu'hormis les frais médicaux, vous souhaitez solliciter l'indemnisation du préjudice moral et du pretium doloris subis par

Dans cette optique et afin d'envisager l'opportunité de la mise en œuvre d'une expertise, nous vous remercions de bien vouloir nous faire parvenir un certificat médical de consolidation, avec ou sans séquelles.

En effet, ce document est indispensable pour fixer les différents postes de préjudices définitifs de

Dans l'attente de vous lire,

Nous vous prions de croire, Cher Monsieur, Cher Client, en l'assurance de nos sentiments distingués.

  
Direction Protection Juridique